

Évolution des dépenses pour l'achat de livres de bibliothèque dans les écoles et collèges du Québec de 1978 à 1982

The evolution of budget expenditures for book acquisition, in Quebec school and college libraries, from 1978 to 1982

La evolución de los gastos de compra de libros en las bibliotecas escolares y colegiales de la provincia de Québec de 1978-79 a 1981-82

René Gélinas

Volume 28, numéro 4, octobre–décembre 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteur étudie l'évolution des dépenses pour l'achat de volumes par les bibliothèques des secteurs primaire, secondaire et collégial à la lumière des programmes pédagogiques, et les conséquences des restrictions budgétaires et de la Loi 51 (Développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre) sur le développement des collections dans ces bibliothèques.

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gélinas, R. (1982). Évolution des dépenses pour l'achat de livres de bibliothèque dans les écoles et collèges du Québec de 1978 à 1982. *Documentation et bibliothèques*, 28(4), 147–152. <https://doi.org/10.7202/1053652ar>

Evolution des dépenses pour l'achat de livres de bibliothèque dans les écoles et collèges du Québec de 1978 à 1982

René Gélinas *

Commission scolaire régionale Louis-Fréchette
Lévis

L'auteur étudie l'évolution des dépenses pour l'achat de volumes par les bibliothèques des secteurs primaire, secondaire et collégial à la lumière des programmes pédagogiques, et les conséquences des restrictions budgétaires et de la Loi 51 (Développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre) sur le développement des collections dans ces bibliothèques.

The evolution of budget expenditures for book acquisition, in Quebec school and college libraries, from 1978 to 1982

The author analyzes the evolution of budget expenditures for book acquisitions in libraries at the primary, secondary and college levels, from the viewpoint of curriculae, and also the consequences of budget restrictions and the Loi 51 (the expansion of Quebec enterprises in the field of books) on the growth of the collections in those libraries.

La evolución de los gastos de compra de libros en las bibliotecas escolares y colegiales de la provincia de Québec de 1978-79 a 1981-82.

El autor estudia la evolución de los gastos hechos para la compra de libros en las bibliotecas escolares y colegiales según los programas pedagógicos, y las consecuencias de las restricciones financieras y de la ley 51 (desarrollo de las empresas quebequenses en lo referente a la producción del libro) sobre el desarrollo de las colecciones de libros en esas bibliotecas.

«L'habileté à reconstruire partiellement ou intégralement le sens d'un texte», c'est-à-dire la lecture, devient «un moyen d'information et de divertissement aussi rentable que tout autre mode de communication»¹.

Ce sont ces termes que le nouveau programme de français au primaire utilise au sujet des apprentissages que l'élève, dès le début de ses études, doit effectuer. C'est très tôt «mais lentement et selon les conditions matérielles de chaque école, que les écoliers devraient être sensibilisés à la recherche; d'abord, à partir d'un livre; ensuite de la bibliothèque de classe ou de la bibliothèque commune»², y lit-on aussi.

Pour répondre à ce besoin impérieux de documentation «de lecture et de référence»³ chez les

élèves, les commissions scolaires et les cégeps acquièrent des livres pour leur service de bibliothèque.

Mais alors que les nouveaux programmes proposent de mettre en évidence la bibliothèque comme moyen intégré à la démarche de l'enseignant, les

-
1. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, *Français, langue maternelle au primaire; programme*. Québec, 1979, p. 22-23.
 2. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, *Français, langue maternelle au primaire; guide pédagogique en littérature de jeunesse*, Québec, 1981, p. 7.
 3. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, *Règlement relatif au régime pédagogique au secondaire*, Québec, 1980, article 6.

* L'auteur est conseiller pédagogique.

montants alloués à ce poste budgétaire (achat de livres) demeurent-ils constants? Augmentent-ils ou diminuent-ils? Et dans quelle mesure?

La «valeur» de nos bibliothèques se maintient-elle? Y a-t-il raison de croire que la collection mise à la disposition des élèves et des étudiants vieillit faute de nouvelles acquisitions?

Le présent rapport tente de donner des réponses à ces questions en tentant de dégager l'évolution des sommes allouées à l'achat de livres au cours des quatre dernières années pour le secteur collégial d'une part et pour les écoles primaires et secondaires d'autre part. Une étude particulière sera consacrée au cas de la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.).

Pour les trois ensembles concernés, les chiffres de base pour 1978-1979 sont tirés du relevé des bibliothèques d'enseignement du Service général des moyens d'enseignement (SGME) de juin 1979. Les données concernant les années ultérieures (1979-1980, 1980-1981 et 1981-1982) sont établies à partir d'un échantillonnage d'établissements.

Les tendances observées dans l'évolution des budgets d'achat de livres de bibliothèque dans les cégeps, les commissions scolaires et les commissions régionales sont tirées des réponses des établissements retenus.

Pour ce qui est de la C.E.C.M., les données proviennent de l'échantillonnage seulement. C'est pourquoi il est possible de déterminer le sens réel de l'évolution de leur budget d'acquisition.

Le collégial

La clientèle scolaire

Il est assez facile d'évaluer la clientèle des collèges du Québec. En effet, les répertoires des organismes et des écoles publiés annuellement par la Direction des études économiques et démographiques du ministère de l'Éducation du Québec⁴ donnent le nombre précis d'étudiants inscrits au niveau collégial:

1978-79	1979-80	1980-81
135 992	134 109	135 129

4. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, *Répertoire des organismes et des écoles, statistiques de l'enseignement, 1978-1979*, Québec, 1979, p. 7 et 177.

Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, *Répertoire des organismes et des écoles, statistiques de l'enseignement, 1979-1980*, Québec, 1980, p. 7 et 177.

Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, *Répertoire des organismes et des écoles, statistiques de l'enseignement, 1980-1981*, Québec, 1981, p. 17.

Achats de livres de bibliothèque

Selon les données fournies par le relevé des bibliothèques de 1979, un montant de 778 079\$ a été consacré à l'achat de volumes, soit 3,94\$ par étudiant.

Si ce rapport est appliqué à l'ensemble de la clientèle scolaire des collèges, le total des achats devient 807 230\$.

Ce chiffre, basé sur un relevé qui couvre 96% des étudiants de collèges, est sûr.

D'après l'échantillonnage, le budget d'achat de livres pour les bibliothèques des collèges ne semble pas avoir subi de fluctuation entre 1978-79 et 1979-80. Entre 1979-80 et 1980-81, certains collèges subissent des réductions importantes de leur budget. Le cégep de Victoriaville connaît une réduction de 50%. L'année suivante, d'autres institutions réduisent sensiblement les crédits à ce poste: réduction de 46,6% au cégep de Trois-Rivières.

Bien que les exemples donnés nous fassent voir des coupures substantielles, il ne semble pas que la situation soit aussi sérieuse partout. Néanmoins, il serait raisonnable de croire à une réduction générale des montants alloués per capita de l'ordre de 12% par an:

1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
3,94 \$	3,55 \$	2,75 \$	2,05 \$

Le per capita du tableau II, en plus d'être réduit de 12% par an, est aussi réduit de 9,8% en 1979 et de 12% en 1980, étant donné la diminution de la valeur du dollar⁵. En 1981, une réduction supplémentaire de 15% a été enregistrée, à la suite de l'entrée en vigueur des règlements consécutifs à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*⁶.

Le pouvoir d'achat des collèges a donc décliné de façon catastrophique au cours des dernières années.

Peut-être les collèges comptent-ils sur les sommes allouées par la Direction de l'enseignement collégial (DEC) au poste «fonds de bibliothèque» pour garder leurs collections à jour. Le montant réparti entre les collèges était, en 1981-1982, de 800 000 \$, soit environ 5,90 \$ par étudiant.

5. Statistique Canada, *Prix à la consommation et indices des prix*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, juillet-septembre 1981, p. 17

6. *Lois du Québec*, 1979, ch. 68 et *Gazette officielle du Québec*, 1981, partie II, p. 3807-3826.

En 1981-82, l'entrée en vigueur des règlements de la Loi 51 coûteront aux collèges 120 000 \$ sur les montants alloués aux «fonds de bibliothèque» et près de 62 000 \$ des crédits d'opérations courantes.

Même si la détérioration de la qualité des collections des collèges n'est pas des plus critiques, il serait sain de suivre la situation de près.

Le niveau primaire

La clientèle scolaire

Pour chacune des années retenues, la clientèle du niveau primaire sera établie à l'aide des répertoires des organismes et des écoles. Les élèves de la C.E.C.M. seront exclus puisque cet organisme fera l'objet d'un traitement particulier.

D'où la formule:

$$P = \text{QUÉBEC} - \text{C.E.C.M.}$$

$$\text{QUÉBEC} = a + b + (c/2)$$

$$\text{C.E.C.M.} = a' + b' + (c'/2)$$

P: clientèle scolaire du Québec moins la C.E.C.M. (primaire).

QUÉBEC: clientèle scolaire totale du Québec (primaire).

C.E.C.M.: clientèle scolaire de la C.E.C.M. (primaire).

a: nombre d'élèves de la pré-maternelle et de la maternelle.

b: nombre d'élèves du primaire.

c: nombre d'élèves avec difficultés d'adaptation.

	1978-79	1979-80	1980-81
P:	599 469	587 753	580 940
C.E.C.M.:	67 749	62 528	59 073
QUÉBEC:	667 218	650 281	640 013

Achats de livres de bibliothèque

D'après un échantillonnage de trente établissements scolaires ayant rempli le relevé des bibliothèques de juin 1979, nous avons établi un rapport de 3,16 \$ par élève pour l'achat de livres cette année-là.

À l'aide de ce montant approximatif, mais d'une certaine vraisemblance, nous pouvons établir, pour 1979, le montant d'achat pour l'ensemble de la population scolaire québécoise du primaire (à l'exception de la C.E.C.M.): 1 894 322 \$ (599 469 x 3,16 \$).

Ce chiffre semble conservateur, car le relevé des bibliothèques déjà cité évaluait à plus de 2 000 000 \$ le montant d'achat de livres pour 1979.

Afin de voir quelle peut être l'évolution des budgets à ce niveau, une étude sommaire des données

de l'échantillonnage permet de voir une certaine stabilité des allocations au cours des années 1980-81 et 1981-82. Même si l'on remarque que plusieurs commissions scolaires ont réduit leurs dépenses pour l'achat de livres, quelques-unes ont substantiellement augmenté, pour leur part, leur effort afin de doter leurs écoles de livres de lecture et de recherche.

Il est quand même utile de noter que la valeur du dollar de 1978-79 était supérieure à celle des années subséquentes. L'augmentation du prix réel de vente du livre et la diminution de la clientèle scolaire eurent alors un effet marqué sur le marché du livre destiné aux bibliothèques scolaires.

En appliquant l'indice des prix à la consommation à ce secteur d'activité, nous verrons dans le tableau IV, ce que vaut le dollar actuellement en comparaison avec 1979.

1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
3,16 \$	2,85 \$	2,50 \$	2,13 \$

Si l'on cherche à voir ce que signifie, en chiffres de juin 1979, la perte du pouvoir d'achat combiné à la diminution de la clientèle scolaire, nous obtenons les données suivantes:

1978-79	1979-80	1980-81
1 894 322 \$	1 675 096 \$	1 452 350 \$
	(-11,5%)	(-13,3%)

Ces derniers chiffres nous présentent une réduction d'environ 24,5% du pouvoir d'achat des bibliothèques du niveau primaire au Québec.

Par ailleurs, il faut tenir compte d'un autre élément: l'entrée en vigueur des règlements de la Loi 51. À toutes fins utiles, ces règlements abolissent les escomptes aux collectivités que permettaient les anciens règlements et représentent une perte de 15% environ, soit à peu près 274 000 \$ (valeur actuelle).

Ainsi les livres en vente au détail, pour le particulier, sont de plus en plus chers. Mais pour les collectivités, ils le sont encore plus à cause d'une augmentation de près de 40% en trois ans.

Faut-il croire que les établissements scolaires continueront d'acheter le même nombre de documents malgré leur prix? Est-il plus juste de croire qu'on dépensera le même montant?

Le niveau secondaire

La clientèle scolaire

Nous utiliserons, dans le cas du niveau secondaire, une formule semblable à celle qui a servi à déterminer la clientèle du primaire: $P' = \text{QUÉBEC}' - \text{C.E.C.M.}'$.

$\text{QUÉBEC}' = d + (c/2)$

$\text{C.E.C.M.}' = d' + (c'/2)$

P' : clientèle scolaire du Québec moins la C.E.C.M. (secondaire).

$\text{QUÉBEC}'$: clientèle scolaire totale du Québec (secondaire).

$\text{C.E.C.M.}'$: clientèle scolaire de la C.E.C.M. (secondaire).

d : nombre d'élèves du secondaire.

c : nombre d'élèves avec difficultés d'adaptation

TABLEAU VI
Clientèle scolaire

	1978-79	1979-80	1980-81
P' :	561 576	545 182	510 693
$\text{C.E.C.M.}'$:	68 328	63 228	58 324
$\text{QUÉBEC}'$	629 904	608 410	569 017

Achats de livres de bibliothèque

A l'aide d'un échantillonnage d'écoles secondaires du Québec, nous pouvons constater que, d'après les réponses données dans le relevé des bibliothèques de juin 1979, celles-ci auraient alloué 2,84 \$ par élève à l'achat de livres.

Si ce rapport est appliqué à l'ensemble de la population scolaire du niveau secondaire (à l'exception de la C.E.C.M.), nous pouvons croire qu'un montant de 1 594 876 \$ a été dépensé pour l'achat de livres.

Une étude des réponses permet aussi de voir, pour les années subséquentes, une très légère diminution des montants per capita. Selon les commissions régionales, les dépenses ont tendance soit à être stables, soit à diminuer légèrement. Contrairement à ce qu'on constatait pour le niveau primaire, la situation est ici stable dans la plupart des régionales. A la commission scolaire régionale Louis-Frédette par exemple, un montant d'environ 2,00 \$ par élève est consacré aux achats de la bibliothèque depuis plus de quatre ans.

Etant donné cette situation de statu-quo ou de légère diminution, nous retiendrons une faible baisse des efforts financiers des établissements scolaires secondaires (5% de diminution par an).

Cette diminution combinée au pourcentage d'augmentation des prix à la consommation pour 1979-1980, 9,8%, donnera une perte du pouvoir d'achat de l'ordre de 15%.

Suite à cette estimation, la valeur des achats des années 1978-1979 et suivantes donneront le tableau VII:

TABLEAU VII			
Dépenses d'achat de livres (per capita)			
1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
2,84 \$	2,43 \$	2,03 \$	1,73 \$

L'affaiblissement du pouvoir d'achat combiné à la diminution de la clientèle scolaire au secondaire, conduit aux chiffres suivants:

TABLEAU VIII		
Réduction du pouvoir d'achat		
1978-79	1979-80	1980-81
1 594 876	1 324 792	1 036 706
	(-16,9%)	(-21,7%)

Nous constatons que les achats de livres par les maisons d'enseignement secondaire ont diminué, en valeur constante, de plus de 35%. Les élèves ont accès, dans la même proportion, à moins de documents neufs et à moins d'informations récentes.

A ces indices de diminution, il faut ajouter pour l'année en cours la diminution due à l'entrée en vigueur des règlements de la Loi 51. Cette loi coûte environ 200 000 \$, en valeur actuelle, au secteur scolaire secondaire québécois.

La C.E.C.M.

La C.E.C.M. ne participe pas habituellement à la cueillette des données par le relevé des bibliothèques d'enseignement. Grâce à un sondage, il a été possible de connaître le montant alloué par cet organisme à l'achat de livres pour les années 1979-80 et 1980-81 et le montant projeté pour l'année en cours.

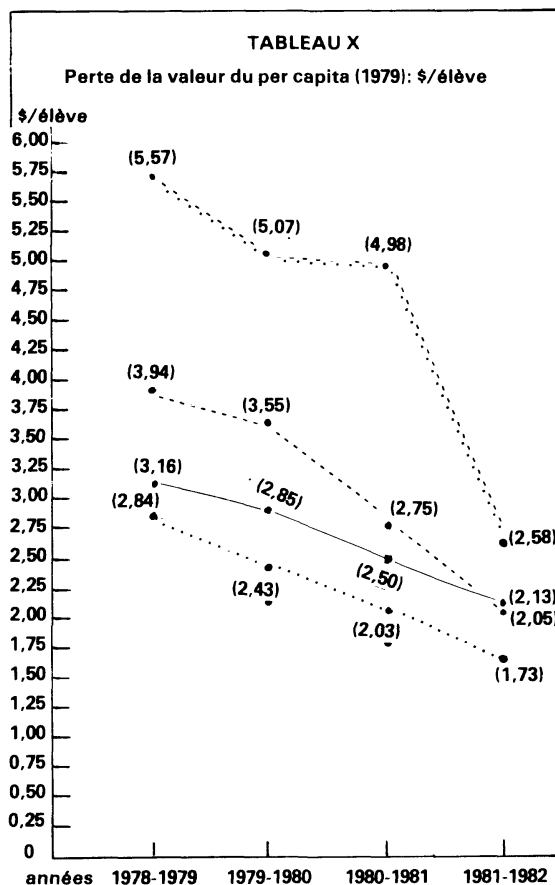
TABLEAU IX			
Montants alloués et clientèles			
1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
	701 400 \$	720 400 \$	395 400 \$
136 077 élèves	125 756 élèves	117 397 élèves	
	5,57 \$/élève	6,13 \$/élève	(3,65 \$/élève)

Ces montants per capita en valeur constante de 1979 donnent les chiffres suivants: 5,07 \$ par élève, 4,98 \$ et 2,58 \$ par élève. Même si ces chiffres semblent indiquer une augmentation des budgets, il y a eu au contraire une réduction réelle des sommes allouées: 6,13 \$ - 12% = 5,40 \$. Le montant per capita de 1980-1981 était, dans les faits, de 0,17 \$ inférieur à celui de l'année précédente.

A la C.E.C.M., la perte de l'escompte de 15% représente une somme de plus de 59 310 \$ (valeur

actuelle). Ce qui semble plus alarmant dans la situation à la C.E.C.M., c'est que les autorités de cette commission scolaire aient décidé de réduire de 46% le budget d'achat de livres de bibliothèque pour la présente année. Cette réduction est d'autant plus pénible que la perte de l'escompte de 15% fait monter cette diminution à plus de 61% cette année.

Avant de passer aux conclusions, il serait bon d'illustrer, sous forme de tableaux, ce que représente la diminution du per capita dans les établissements d'enseignement et ce que signifie, en dollars constants, la perte de 15% due à l'application des règlements de la Loi 51.



C.E.C.M.:
 Collégial:
 Primaire:
 Secondaire:

Les montants alloués à la création de bibliothèques à l'élémentaire et au secondaire ne sont pas disponibles au ministère de l'Éducation (M.E.Q.). Pour avoir une idée du total des investissements dans ces projets, il aurait fallu faire l'addition des sommes prévues aux budgets de construction de

TABLEAU XI
Pertes dues à la loi 51

Collégial:	opérations courantes	62 000	
	fonds de bibliothèque		120 000
Primaire:	opérations courantes	275 000	
	fonds de bibliothèque		???
Secondaire:	opérations courantes	200 000	
	fonds de bibliothèque		???
C.E.C.M.:	opérations courantes	59 310	
	fonds de bibliothèque		???
Total		596 310	120 000 716 310 \$

chacune des écoles en ayant recours aux documents disponibles dans chacune des directions régionales du ministère.

Compte tenu de la rareté à peu près générale des sources fiables de renseignements dans ce secteur de l'administration de l'éducation, les personnes susceptibles de présenter, d'analyser, d'interpréter et de commenter des données relatives aux bibliothèques d'enseignement, particulièrement au primaire et au secondaire, se retrouvent devant le vide. Les données statistiques pour ces deux derniers secteurs sont très parcellaires et peu fiables.

Il aurait fallu pour donner une valeur plus scientifique à cette étude que le pourcentage des répondants au relevé des bibliothèques de juin 1979 soit plus élevé (ce qui fut le cas pour les collèges) et que l'échantillonnage ait permis de rejoindre plus de 50% des établissements scolaires québécois.

Il ressort néanmoins de cette étude que les budgets d'achat de livres n'ont pas conservé leur pleine valeur. Par suite de l'inflation, on constate une perte de 20% du pouvoir d'achat de juin 1979 à juin 1981. A cause de la législation relative à l'industrie du livre, 15% des budgets est également soustrait.

Dans notre étude, nous n'avons pas examiné l'effet de l'inflation sur la valeur des budgets de l'année en cours.

Un deuxième facteur influant sur le montant des allocations à l'achat de livres est la diminution de la clientèle des niveaux primaire et secondaire: 2,8% en 1979-1980 et 10,2% en 1980-1981.

Enfin, un dernier facteur influence les montants des budgets d'achat de livres de bibliothèque: la décision des administrateurs scolaires de réduire à tous les niveaux les montants alloués à ce «laboratoire des connaissances» qu'est la bibliothèque. Ce poste budgétaire est frappé plus fortement qu'il ne le mérite.

Contrairement aux autres secteurs consommateurs de matériel didactique périssable (laboratoires, imprimerie, arts plastiques, etc.), la bibliothèque ne consomme pas moins de livres parce qu'il y a une centaine d'élèves en moins dans l'établissement. S'il y a moins de documents achetés à cause de la réduction de la clientèle, ce n'est que la qualité

du service, la valeur de la collection qui sont réduites. Tôt ou tard, il faudra investir et de façon massive pour remettre à jour les collections.

Un seul secteur de l'enseignement semble s'en tirer avec plus d'aisance que les autres: le secteur collégial. Même si les collèges subissent les effets de la perte de valeur du dollar et une diminution des sommes qui leur sont allouées, ils bénéficient d'une augmentation de leur clientèle et surtout d'une allocation spécifique versée au «fonds de bibliothèque».

Si les écoles primaires et secondaires étaient ainsi protégées par un montant de subvention directe pour la mise à jour des collections, la situation serait moins critique que présentement.

Un paramètre influence toutes les données dans cette étude: le coup de pouce du ministère des Affaires culturelles pour favoriser les entreprises dans le domaine du livre et la mise en application du *Règlement no 4 sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées*.

Dans le contexte économique actuel, le fait d'accorder une marge de 15% supplémentaire aux libraires n'a rien de scandaleux. Mais ne pas prévoir un mécanisme pour protéger le pouvoir d'achat des bibliothèques scolaires est un signe d'inconscience.

Il serait surprenant de voir les administrations locales faire l'impossible afin de redonner à leurs bibliothèques des crédits supplémentaires de l'ordre de 15%. Le vent est aux restrictions budgétaires.

Dans ces circonstances, la loi aura aidé les libraires à stabiliser leur marge de profit, mais elle aura réduit les achats des établissements scolaires de près de 72 000 volumes en 1981-1982 seulement.

Il aurait peut-être été moins rentable politiquement mais plus efficace socio-culturellement de prendre les moyens de permettre aux écoles et collèges d'augmenter leur pouvoir d'achat, de faire croître le chiffre total des ventes et, par incidence, le bénéfice des libraires.

Mais la loi est ce qu'elle est. Elle ne contribue pas à augmenter la valeur du patrimoine culturel des bibliothèques scolaires, ni la qualité de l'enseignement. Par voie de conséquence, la recherche, qui a un impact direct sur le développement économique d'une nation, sera dévalorisée et rendue plus difficile. L'outil indispensable de la recherche qu'est la bibliothèque sera devenu vétuste, sans intérêt et sans valeur.

L'application des nouveaux programmes sera, pour sa part, tronquée de sa partie la plus importante, l'apprentissage à l'autonomie, le développement complet de l'élève, le cheminement vers l'auto-documentation.

Conclusion

Il semble impérieux que le MEQ puisse obtenir,

conserver, interpréter et analyser des données détaillées et exhaustives sur les dépenses des commissions scolaires et des collèges au titre des bibliothèques.

Il serait utile également que le S.I.F. (Système d'information financière) soit «ventilé» de façon à rendre possible et facile l'analyse des montants alloués

1. à l'achat de livres;
2. à l'achat de périodiques;
3. à l'achat d'autres documents écrits;
4. à la reliure;
5. aux documents audiovisuels;
6. au matériel divers.

Enfin, il est suggéré que le M.E.Q. ait, à la D.G.M.E. (Direction générale des moyens d'enseignement), une personne ou une équipe ayant comme première mission d'étudier les moyens de favoriser le développement de la recherche sur les bibliothèques scolaires.

COÉDITIONS

Wilson & Lafleur

SOIREJ

CLAUDE ANANOU

Directeur de l'édition

C.P. 1654, Place d'Armes
Montréal, Québec H2Y 1S5
(514) 845-7605 288-7153